

Centre de Ressources

■ POLITIQUE DE LA VILLE

en Essonne



Habitat Logement Cadre de vie

FORMATIONS / QUALIFICATION
DÉBATS D'ACTUALITÉ



FÉVRIER - DÉCEMBRE



Centre de Ressources
Politiques de la Ville
en Essonne

PROGRAMME 2009

LE CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE

Le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne (CRPVE), association créée en 2001, est né d'une volonté commune du Conseil Général de l'Essonne, de l'Etat et des réseaux de professionnels. Avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'ACSE et, sur projets, du Conseil Régional d'Ile-de-France, il constitue un espace d'échange d'expériences et de qualification.

Le Centre de Ressources s'adresse aux acteurs de la Politique de la Ville, aux agents des collectivités locales et des services de l'Etat, aux élus, aux travailleurs sociaux ainsi qu'aux représentants associatifs concernés par la politique de la Ville et le développement local.

Au niveau national, il s'inscrit dans le réseau constitué de 17 Centres de Ressources Politique de la Ville, animé par la Délégation Interministérielle à la Ville.

Depuis 2002, ses actions portent prioritairement sur l'habitat, le logement et le cadre de vie, les questions éducatives, la lutte contre les discriminations, l'emploi et la situation des femmes dans les quartiers.

Depuis son ouverture au public en mars 2003, le Centre de Ressources a pour objectifs prioritaires :

D'ORGANISER DES ECHANGES, avec :

- ▶ des rencontres-débats mensuelles «Entre parenthèses»
- ▶ des réunions d'information «Les Expérimentales»
- ▶ des journées d'actualité et de réflexion «Les Essentielles»

DE CONTRIBUER A LA QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS, avec :

- ▶ des sessions de formation
- ▶ des rencontres qualification
- ▶ des groupes de travail
- ▶ un parcours de formation pour les médiateurs de ville
- ▶ un programme départemental de formation des directeurs des associations essonniennes

D'ANIMER LES RESEAUX DES PROFESSIONNELS, tels que :

- ▶ le réseau des coordonnateurs de Projets de Réussite Educative
- ▶ le réseau des chefs de Projets de Rénovation Urbaine
- ▶ le réseau des référents de Parcours de Projets de Réussite Educative
- ▶ un réseau d'associations essonniennes

D'INFORMER ET DE METTRE A DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION, avec :

- ▶ le site internet « www.crpve91.fr »
- ▶ la lettre d'information mensuelle «Expression»
- ▶ l'espace d'information et de documentation et son FIL INFO DOC

DE PUBLIER ET DE CAPITALISER DES EXPERIENCES INNOVANTES ET/OU EXEMPLAIRES

D'APPORTER SON APPUI à la mise en place de projets expérimentaux locaux.

SOMMAIRE

RENCONTRE / QUALIFICATION

- La situation du logement en Ile-de-France :
crise du logement, politiques locales et inégalités **6**

FORMATIONS

- La concertation comme projet - De la stratégie au plan d'action **8**
- Vers une culture du Développement Durable **10**
- Mettre en œuvre un Agenda 21 local : de l'élaboration au pilotage **12**
- GUP : améliorer la vie quotidienne des habitants
par une gestion concertée et adaptée **14**
- Rénovation urbaine, politique de la Ville :
intégrer le développement économique dans les projets locaux **16**

DÉBATS D'ACTUALITÉ

- L'état du mal logement en France :
Rapport annuel 2009 de la Fondation Abbé Pierre **18**
- Les dynamiques des Agenda 21 de l'Essonne : développement durable
intégré et renouveau de la démocratie participative ? **19**
- Le Val d'Europe : vers une ville privatisée et idéale ?
Bannir les confrontations de la ville ordinaire **20**
- La rénovation urbaine au miroir de l'expérience américaine **21**
- Le programme national de rénovation urbaine :
état des lieux à mi-parcours au regard de la situation locale **22**
- De nouveaux cadres de participation pour les habitants ?
Démocratie locale, développement durable et rénovation urbaine **24**

SÉLECTION DE RESSOURCES EN LIGNE **25**

INFORMATIONS PRATIQUES **26**

CALENDRIER

	INTITULÉS	DATES
RENCONTRE / QUALIFICATION	La situation du logement en Ile-de-France : crise du logement, politiques locales et inégalités	jeudi 5 février et vendredi 13 février de 14h à 17h
FORMATIONS	La concertation comme projet De la stratégie au plan d'action	mercredi 1^{er} avril et jeudi 2 avril de 9h à 17h
	Vers une culture du Développement Durable	mardi 12 mai de 9h à 17h
	Mettre en œuvre un Agenda 21 local : de l'élaboration au pilotage	mardi 9 juin de 9h à 17h
	GUP : améliorer la vie quotidienne des habitants par une gestion concertée et adaptée	mardi 29 septembre de 9h à 17h
	Rénovation urbaine, politique de la Ville : intégrer le développement économique dans les projets locaux	mardi 17 novembre de 9h à 17h
DÉBATS D'ACTUALITÉ	L'état du mal logement en France : Rapport annuel 2009 de la Fondation Abbé Pierre	mardi 3 mars de 14h à 17h
	Les dynamiques des Agenda 21 de l'Essonne : développement durable intégré et renouveau de la démocratie participative ?	jeudi 26 mars de 14h à 17h
	Le Val d'Europe : vers une ville privatisée et idéale ? Bannir les confrontations de la ville ordinaire	mardi 28 avril de 14h à 17h
	La rénovation urbaine au miroir de l'expérience américaine	mardi 20 octobre de 14h à 17h
	Le programme national de rénovation urbaine : état des lieux à mi-parcours au regard de la situation locale	mardi 24 novembre de 14h à 17h
	De nouveaux cadres de participation pour les habitants ? Démocratie locale, développement durable et rénovation urbaine.	3^{ème} trimestre 2009

RENCONTRE - QUALIFICATION

► **Jeudi 5 et vendredi 13 février de 14h à 17h**



La situation du logement en Ile-de-France : crise du logement, politiques locales et inégalités

La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable fixe à l'Etat une obligation de résultats et non plus seulement de moyens. Le droit au logement est inscrit dans la loi depuis plus de 20 ans (loi Quilliot de 1982, loi Besson de 1990). Néanmoins, plus de 3 millions de personnes souffrent actuellement de « mal logement », voire d'absence de logement. Et depuis le 1er décembre 2008, les personnes prioritaires (personnes sans logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées temporairement, etc.) ayant fait une demande de logement social non satisfaite, peuvent introduire un recours contentieux.

Ces dispositions interviennent dans un contexte de « crise du logement », qui met en question la responsabilité et l'inadéquation des politiques publiques. Elles révèlent des dysfonctionnements, parmi lesquels :

- des difficultés accrues d'accès au logement pour les ménages les plus fragiles, mais aussi pour les classes moyennes ;
- un manque de construction neuve en général, dans le logement social en particulier, le niveau de construction ayant atteint son niveau le plus bas depuis les années 1960 ;
- des inégalités croissantes entre les territoires.

Cette rencontre-qualification permettra aux professionnels de comprendre les tenants et aboutissants de cette « crise du logement » persistante, de la situation francilienne spécifique, et d'en saisir les enjeux, au regard de l'intervention publique. Deux demi-journées permettront d'aborder ces questions.

OBJECTIFS

- Avoir un aperçu de l'évolution géographique, historique et institutionnelle du parc immobilier francilien
- Mieux cerner le fonctionnement des marchés de l'habitat et des politiques publiques nationales et locales
- Appréhender les problématiques du mal logement, des discriminations et de la ségrégation socio-spatiale

LES PROFESSIONNELS Y TROUVERONT

- Des apports historiques et institutionnels
- Des chiffres clés sur les tendances actuelles du contexte francilien
- Des éléments de débats sur les grands enjeux du domaine du logement (pauvreté, discrimination, mal-logement, etc.)

AXES DE TRAVAIL

JOURNÉE 1 : Jeudi 5 février de 14h à 17h

1. *Eléments de cadrage géographiques, historiques et institutionnels sur la constitution du parc immobilier francilien*

- Communes, intercommunalités, départements, région : une administration et une gouvernance singulières

2. *Pauvreté, ségrégation socio-spatiale et discrimination en Ile-de-France*

- Une région riche où les disparités s'accroissent et où la spécialisation économique et sociale se renforce
- Des ménages pauvres de plus en plus fréquemment logés dans le parc privé, souvent dans des conditions de surpeuplement

3. *Le parc locatif social francilien : une demande massive face à une production nouvelle qui reste insuffisante eu égard à la pénurie de foncier disponible et abordable et au manque de volonté politique*

JOURNÉE 2 : Vendredi 13 février de 14h à 17h

4. *Les conditions de logement des plus démunis en Ile-de-France*

- L'habitat indigne en Ile-de-France, un « second marché » pour les exclus du logement social et intermédiaire (+ cas particulier des hôtels meublés)
- Le dispositif francilien d'hébergement transitoire et d'urgence
- Logements de fortune, logements dénaturés : le retour des bidonvilles et la multiplication des formules de « non-logement »

5. *Le(s) marché(s) de l'habitat : une relance de la construction insuffisante pour satisfaire les besoins de tout un chacun et plus particulièrement des plus modestes*

- L'Ile-de-France, « lanterne rouge » de la relance de la construction

6. *Les lacunes des politiques de développement territorial et de l'habitat en Ile-de-France*

- Un nouveau schéma directeur pour une nouvelle politique régionale du logement ?

INTERVENANT

Didier VANONI,

sociologue et économiste, directeur de FORS-Recherche sociale, a réalisé de nombreuses recherches sur les représentations sociales et les modes de vie de personnes en difficulté, les politiques de l'habitat et les questions relatives au développement social et urbain des quartiers. Depuis 1999, il est expert auprès de la Fondation Abbé-Pierre pour la préparation de son rapport annuel sur l'état du mal-logement. Il est co-auteur avec Christophe Robert de *Logement et cohésion sociale*, Editions La Découverte, 2007.

DURÉE

2 demi-journées,
de 14h à 17h

LIEU

Maison Départementale de l'Habitat

1 Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY
Salle de conférence
Rez-de-chaussée

.....

PARTICIPATION GRATUITE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

- remplir la fiche jointe.

FORMATION 1

► **Mercredi 1^{er} et Jeudi 2 avril de 9h à 17h**



La concertation comme projet De la stratégie au plan d'action

La concertation renvoie à une variété de terminologies qui sont autant de niveaux sur l'échelle de l'influence que l'on entend accorder à chaque acteur : habitants, professionnels de terrain, institutionnels.

Erigée en idéal, elle oriente l'action, mais conduit souvent au sentiment d'impuissance pour les professionnels, ou d'éternel recommencement. **Abordée comme projet, elle permet de laisser place à de multiples actions qui la rendent effective et efficace dès lors qu'elle est orientée par une stratégie adaptée à chaque contexte.**

La concertation comme projet c'est à la fois prendre en compte la spécificité d'un contexte, prendre appui sur l'expérience et mettre en place un processus conduit avec méthode, mais aussi une volonté pour la mettre en œuvre.

Cette formation vise à outiller les professionnels afin de leur permettre de construire et mener un projet de concertation, à travers une approche pragmatique.

OBJECTIFS

Faciliter concrètement le montage d'un projet de concertation :

- Etre au clair avec les intentions associées à la démarche Agenda 21 local ;
- Choisir le bon niveau de participation en fonction de l'objet, de la phase du processus du projet, de l'influence accordée aux différents acteurs et de l'expérience des décideurs ;
- Savoir élaborer une stratégie adaptée et partagée ;
- Choisir les bons outils et les mettre en œuvre dans le cadre d'un plan de concertation ;
- Prendre appui sur les bonnes pratiques et les bilans critiques d'expériences.

LES PROFESSIONNELS Y TROUVERONT

- Une méthode pour pouvoir construire une stratégie de concertation et son plan d'action avec ce que cela implique comme analyse d'un contexte, définition d'enjeux, d'objectifs et de résultats attendus, d'actions à mettre en place
- Une méthode pour organiser un cadre de travail qui initialise et conduise un processus

AXES DE TRAVAIL

- **Définir des intentions** au regard d'un objet et du contexte de la concertation
- **Construire un diagnostic** qui porte sur un plan :
 - Stratégique, pour identifier les points à forts enjeux dans l'objet de la concertation
 - Managérial, pour identifier comment les différents acteurs sont organisés
 - Technique, pour apprécier l'adéquation des différents outils aux publics visés
- **Préfigurer un plan d'action** qui réponde aux questions suivantes :
 - Pourquoi ?
 - Qui concerter ?
 - Quand ?
 - Sur quoi ?
 - Comment ?
 - Avec quels résultats attendus et selon quelles modalités pour les mesurer ?

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport didactique
- Travail de groupe sur la base de situations concrètes amenées par les stagiaires. Ces situations seront travaillées en petits groupes puis en échange collectif.
- Acquisition d'une méthode à partir d'un retour sur les situations examinées.

PUBLICS CONCERNES

Agents des collectivités locales (directeurs et chefs de projets, chargés de mission, techniciens, etc.), délégués de l'Etat, services du Conseil général, bailleurs, représentants associatifs, élus locaux, etc.

INTERVENANTS

- **Francis RATHIER**, Sociologue, responsable du Bureau d'Etudes et de Recherches Sociologiques (BERS).
Travaille dans le domaine de la politique de la Ville, et plus largement à la mise en place de démarches de concertation et de projet visant le développement de l'implication des habitants. Intervient auprès des services de l'Etat, des collectivités territoriales, d'organismes de logements sociaux.
- Un représentant du Conseil Général de l'Essonne (sous réserve).

DURÉE

2 journées, de 9h à 17h

LIEU

Centre de Ressources Politique
de la Ville en Essonne
Maison Départementale
de l'Habitat - 3^e étage
1 Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY

PARTICIPATION

- Adhérents : 200 €
- Non-adhérents : 320 €
- Associations de quartier
adhérentes : 100 €

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

- remplir la fiche jointe.

FORMATION 2

► **Mardi 12 mai de 9h à 17h**



Vers une culture du Développement Durable

Terme banalisé et galvaudé, « effet de mode » ou effet d'aubaine, on peine aujourd'hui à donner du sens au développement durable.

Or, le développement durable est le fruit d'une histoire. Il fait référence à des concepts. Il a un sens propre et implique une remise en cause de notre mode de développement actuel.

Dans les années 1990, face au constat de l'épuisement des ressources naturelles et du creusement des inégalités, la communauté internationale a engagé une réflexion sur un nouveau mode de développement alternatif et soutenable à long terme. Celle-ci a abouti au concept de développement durable.

Défini pour la première fois en 1987 comme « un mode de développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs », le développement durable semble avoir tardé à s'imposer en France. Il a désormais fait son chemin, et semble s'imposer dans tous les discours. Institutions publiques comme acteurs privés s'en réclament et l'affichent.

S'approprier les enjeux et les valeurs liés au développement durable implique une acculturation, pour s'approprier le long terme, concilier le local et le global, l'incertitude et la précaution...

Les populations de zones urbaines sensibles et les populations précarisées sont en effet les premières touchées par les dérèglements du système. Elles subissent de plein fouet la dégradation de leur cadre de vie, les pollutions environnementales, l'augmentation des factures d'énergie et d'alimentation, ainsi que les problèmes de déplacement.

Cette formation vise à permettre aux professionnels de s'approprier le concept de développement durable, afin que celui-ci ne soit pas une notion floue et éloignée de leurs préoccupations quotidiennes. Elle vise également à les outiller.

OBJECTIFS

- **Repérer les enjeux** du développement durable
- **Prendre conscience des changements impliqués** par le développement durable, à tous les niveaux, dans les pratiques personnelles et individuelles, dans l'élaboration et la conduite des projets, les partenariats, etc.

LES PROFESSIONNELS Y TROUVERONT

- Des éléments sur l'historique de la notion, le contexte et les enjeux majeurs actuels
- Un référentiel de démarche pour conduire l'action
- Des références pour mobiliser les équipes et partenaires et traduire le développement durable à l'échelle de leur structure/territoire

AXES DE TRAVAIL

- Concept - Historique - Déclaration de Rio
- État des lieux dans le monde, en Europe, et en France
- Les enjeux et défis mondiaux
- Comment engager l'action locale ?
- La précarité énergétique : un exemple d'enjeu écologique, économique et social qui appelle une réponse éducative de proximité

METHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés suivis d'échanges – ateliers en petits groupes - jeux participatifs - partage d'expériences- films courts.

PUBLICS CONCERNES

Professionnels et acteurs de la politique de la Ville, agents des collectivités locales et de l'Etat, élus locaux, responsables associatifs, etc.

INTERVENANTS

■ Michel MOMBRUN,

Expert international pour le développement durable et l'agenda21 auprès des Nations Unies de 1999 à 2005 (UNITAR, PNUD, PNUE).

Fondateur de Objectif21 et de SoliCités.

Membre du comité national de pilotage pour l'Agenda21 auprès du Ministère français (1997-2006), il participe au « Grenelle de l'environnement » en 2007.

Il a accompagné les premiers agenda21 en France mais aussi au Maghreb et dans le cadre du CIFAL- Genève (Centre international de formation des acteurs locaux).

Auteur de « Territoires et DD » et « De l'éducation populaire à l'écologie populaire ».

- Un représentant du Conseil Général de l'Essonne (sous réserve).

DURÉE

1 journée, de 9h à 17h

PARTICIPATION

- Adhérents : 120 €
- Non-adhérents : 160 €
- Associations de quartier adhérentes : 60 €

LIEU

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Maison Départementale de l'Habitat - 3^e étage
1 Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

- remplir la fiche jointe.

FORMATION 3

► **Mardi 9 juin de 9h à 17h**



Mettre en œuvre un Agenda 21 local : de l'élaboration au pilotage

L'Agenda 21 également appelé « Action 21 » est un plan d'action et un document à vocation opérationnelle.

Il a été adopté en 1992 à Rio de Janeiro, lors du Sommet de la Terre, signé par plus de 150 nations et comporte 40 chapitres et 115 propositions qui doivent guider les décisions à tous les niveaux (gouvernements, institutions, divers acteurs économiques et sociaux) afin de faire du développement durable une réalité. **Son chapitre 28 traite des collectivités locales qu'il incite à mettre en œuvre un Agenda 21 à leur niveau, dit « Agenda 21 local ».**

L'Agenda 21 local est donc l'instrument privilégié des collectivités territoriales pour engager une démarche concrète de développement durable. Il est défini en France depuis 2006 par des principes fondamentaux et des critères de référence, conditionnant la reconnaissance de tout Agenda 21 par le Ministère compétent.

La mise en place d'un Agenda 21 local, pour la mise en œuvre locale du développement durable, transforme de manière conséquente la gestion urbaine. Les phases d'élaboration et de définition d'un programme d'action, en concertation avec divers acteurs du territoire, sont particulièrement importantes et délicates.

Cette formation vise à doter les acteurs du territoire de repères méthodologiques et pratiques liés à la mise en place d'un Agenda 21.

OBJECTIFS

- Identifier le contexte réglementaire pour la mise en place d'un Agenda 21
- Acquérir une connaissance de base de l'outil Agenda 21
- Connaître les méthodes pour élaborer et piloter un Agenda 21 local

LES PROFESSIONNELS Y TROUVERONT

- Un référentiel de démarche pour conduire l'action
- Une méthodologie adaptable aux réalités locales
- Des éléments de méthode sur la conduite de projet et la concertation
- La présentation d'un exemple concret

AXES DE TRAVAIL

- **Présentation et déclinaison du «Chapitre 28 : Agenda 21»** plan d'action adopté à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992
- **Transposition en France** : Stratégie nationale de développement durable et Grenelle de l'environnement
- **Explication des critères de référence** d'un Agenda 21 en France
- **Présentation des principales phases** et chronologie de **l'élaboration** et de la **mise en œuvre** d'un Agenda 21

METHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés suivis d'échanges - ateliers en petits groupes - jeux participatifs - partage d'expériences - films courts.

PUBLICS CONCERNES

Professionnels et acteurs de la politique de la Ville, agents des collectivités locales, agents de l'Etat, élus locaux, responsables associatifs, etc

INTERVENANTS

■ Michel MOMBRUN,

Expert international pour le développement durable et l'agenda21 auprès des Nations Unies de 1999 à 2005 (UNITAR, PNUD, PNUE).

Fondateur de Objectif21 et de SoliCités.

Membre du comité national de pilotage pour l'Agenda21 auprès du Ministère français (1997-2006), il participe au « Grenelle de l'environnement » en 2007.

Il a accompagné les premiers agenda21 en France mais aussi au Maghreb et dans le cadre du CIFAL- Genève (Centre international de formation des acteurs locaux).

Auteur de « Territoires et DD » et « De l'éducation populaire à l'écologie populaire ».

- Un représentant du Conseil Général de l'Essonne (sous réserve).

DURÉE

1 journée, de 9h à 17h

PARTICIPATION

- Adhérents : 120 €
- Non-adhérents : 160 €
- Associations de quartier adhérentes : 60 €

LIEU

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Maison Départementale de l'Habitat - 3^e étage
1 Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

- remplir la fiche jointe.

FORMATION 4

► **Mardi 29 septembre de 9h à 17h**



GUP : améliorer la vie quotidienne des habitants par une gestion concertée et adaptée

La gestion quotidienne des quartiers de la politique de la Ville est un enjeu central. Elle conditionne la qualité du cadre de vie des habitants, la pérennisation des investissements réalisés durant la rénovation urbaine et contribue, par l'attention accordée aux populations logées, à la qualité des relations sociales dans le quartier. Lancées en 1999, les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) ont vocation à mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité des services et du cadre de vie offerts aux habitants : collectivités locales, bailleurs, associations, services de l'Etat... Dans ces démarches, habitants, usagers et associations doivent être des « acteurs » à part entière.

Cette formation montrera comment, dans des quartiers et des contextes locaux très divers, les démarches GUP peuvent être un levier d'une transformation pérenne des quartiers et d'amélioration du quotidien. Elle alternera analyses et mises en situation pratiques.

OBJECTIFS

- **Clarifier les enjeux** des démarches de gestion urbaine
- **Analyser des exemples** de démarches concrètes pour identifier les leviers, les bonnes pratiques et les points critiques
- **Réfléchir à la manière de passer des intentions listées dans une convention à la réalisation concrète des actions.**

LES PROFESSIONNELS Y TROUVERONT

- **Des éléments de compréhension** des démarches et de fonctionnement des acteurs impliqués dans la gestion
- **Des exemples concrets** de réalisation et des points de vue de professionnels impliqués dans ces démarches

AXES DE TRAVAIL

- **Les enjeux des démarches de gestion urbaine de proximité**

Plus qu'un champ d'action, la gestion urbaine de proximité est une démarche de partenariat entre les gestionnaires du quartier. Prise au sérieux, elle bouleverse les manières de faire des acteurs.

Quels sont les enjeux, leviers et obstacles d'une bonne gestion pour les habitants, collectivités locales, bailleurs, acteurs socio-éducatifs... ? En quoi est-ce une condition à

l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et à la prise en compte des enjeux de développement durable dans le quartier ?

■ **Les bailleurs : un acteur central de la gestion urbaine de proximité**

Comment mettre en place une gestion coordonnée et adaptée avec les collectivités locales et les autres partenaires ? Quels sont les apports des démarches menées par les bailleurs (qualité de services, gestion de site...) ? Comment impliquer les associations de locataires ?

■ **Articuler les volets urbains, sociaux et économiques du projet de quartier au travers d'une démarche de GUP**

Comment intégrer les usages et la gestion ultérieure du quartier dès la conception d'un projet urbain ? Comment garantir aux habitants une qualité de vie ? Comment assurer une gestion coordonnée et une pérennisation des investissements dans l'ensemble du quartier ?

■ **Les « bonnes pratiques » en matière de gestion urbaine.**

Comment construire un diagnostic partagé utile pour l'action ? Comment passer des orientations au plan d'actions ? En quoi et comment les chartes et conventions peuvent-elles être une opportunité pour mettre en place une démarche de GUP ? Comment évaluer les actions et les réajuster ?

PUBLICS CONCERNES

Chargés de mission et chefs de projet rénovation urbaine, agents des collectivités locales intervenant dans les quartiers prioritaires, professionnels de la politique de la Ville, bailleurs sociaux, représentants d'associations d'habitants, etc.

INTERVENANTS

■ **Brigitte GUIGOU,**

Sociologue-urbaniste, chargée d'études à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France et enseignante à l'Institut Français d'urbanisme.

Elle travaille sur les démarches de gestion urbaine de proximité depuis plusieurs années : appui à l'élaboration de conventions, capitalisation de démarches (programme « GIE Ville et quartiers », étude pour la DRE et la Région Ile-de-France)...

■ Un représentant du Conseil Général de l'Essonne (sous réserve)

■ Avec le témoignage d'un bailleur social francilien

■ Avec le témoignage d'un chef de projet.

DURÉE

1 journée, de 9h à 17h

PARTICIPATION

- Adhérents : 120 €

- Non-adhérents : 160 €

- Associations de quartier
adhérentes : 60 €

LIEU

Centre de Ressources Politique
de la Ville en Essonne

Maison Départementale

de l'Habitat - 3^e étage

1 Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut

91000 EVRY

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

- remplir la fiche jointe.

FORMATION 5

► **Mardi 17 novembre de 9h à 17h**

Rénovation urbaine, politique de la Ville : intégrer le développement économique dans les projets locaux

En dehors des zones franches urbaines, les projets locaux portés au titre de la politique de la Ville n'ont jamais vraiment intégré la question du développement économique à la hauteur de son importance stratégique. Pourtant c'est une approche globale et transversale (urbain, social et économique) qui peut « fabriquer » du désenclavement, renforcer l'attractivité de l'espace stigmatisé négativement et donc par ce biais produire une valorisation des habitants résidentiels et économiques. L'insertion, l'emploi des habitants de ces quartiers, mais aussi la création, le développement et l'implantation d'activités sur ces espaces, répondent à des impératifs de cohésion sociale.

S'il a souvent été proposé de mettre fin à la monofonctionnalité urbaine et sociale des quartiers comme une condition pour que ceux-ci retrouvent le cercle vertueux de la valorisation, l'expérience montre qu'il n'est pas simple d'insérer de nouvelles fonctions dans certains contextes urbains.

Par ailleurs, l'insertion et l'emploi ne sont pas, loin s'en faut, directement connectés à l'implantation d'activités sur le quartier. Il n'est pas simple non plus de maintenir et pérenniser la présence de services marchands dont la rentabilité n'est pas stabilisée.

C'est en cela que les professionnels de la politique de la Ville sont concernés par la question de l'emploi et, plus largement, par le développement économique de ces territoires.

Cette formation propose d'apporter des pistes de réflexion et d'action en réponse aux questions suivantes :

- Quel intérêt pour les professionnels de porter un regard sur cette question ?
- Comment peut-elle se décliner ?
- Pourquoi une articulation des échelles et des temporalités est-elle nécessaire ?

OBJECTIFS

- **Connaître les déclinaisons concrètes du développement économique sur les territoires :** les outils et les actions possibles
- **Connaître les enjeux** du développement économique et pouvoir les hiérarchiser localement
- Etre en mesure d'instaurer le dialogue en se posant les bonnes questions

LES PROFESSIONNELS Y TROUVERONT

- **Des repères pour appréhender la sphère économique** à une échelle infra – départementale
- **Une grille de lecture et d'analyse des enjeux et des pratiques**
- **Des éléments très concrets** de la déclinaison des articulations possibles entre rénovation urbaine, et développement économique et politique de la Ville

AXES DE TRAVAIL

- **Questionnement sur le sens du développement économique à l'échelle d'un quartier ou d'un projet de rénovation urbaine**
- **Ce que nous apporte une vision plurielle de l'économie**
- **L'articulation économique /urbain** : un vœu pieux ou une déclinaison concrète ?
- **Les différentes facettes du projet** économique et les conditions de la réalisation

PUBLICS CONCERNES

Chargés de mission et chefs de projets CUCS, chargés de missions et chefs de Projets de Rénovation Urbaine, chargés de mission ZFU, chargés de mission développement économique, etc.

INTERVENANTS

- **Marie-Laure BEAUFILS**,
Consultante depuis 1994, exerce son expertise dans le champ du développement économique territorial. Depuis les premiers contrats de ville de 1992, elle s'est intéressée à la question économique dans le contexte de la politique de la Ville.
Pour le compte de la CDC et de la DIV elle a été notamment chargée de la mission nationale de professionnalisation et d'animation du réseau des chefs de projet Zone Franche Urbaine (Période 2004-2007)
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (sous réserve)

DURÉE

1 journée, de 9h à 17h

PARTICIPATION

- Adhérents : 120 €
- Non-adhérents : 160 €
- Associations de quartier adhérentes : 60 €

LIEU

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Maison Départementale de l'Habitat - 3^e étage
1 Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

- remplir la fiche jointe.

DÉBAT D'ACTUALITÉ

► **Mardi 3 mars de 14h à 17h**

**L'Etat du mal logement en France :
rapport annuel 2009 de la Fondation Abbé Pierre**

► avec **Christophe ROBERT**, directeur des études et de l'animation territoriale à la Fondation Abbé Pierre.

L'année 2008 aura été marquée par une profonde crise économique et financière dont les victimes les plus douloureusement frappées sont les catégories sociales les plus défavorisées.

Cette crise, qui impacte lourdement le pouvoir d'achat des ménages, vient encore aggraver des situations tendues, nées de la difficulté à trouver et conserver un logement dans une France qui manque cruellement de solutions à leur proposer et qui refuse par ailleurs de se doter des outils de prévention nécessaires.

Un nouveau droit au logement (Dalo) existe pourtant, mais son opposabilité (la possibilité pour les personnes d'ester l'État en justice si un logement ne leur est pas proposé), effective depuis le 1er décembre 2008, ne garantit pas encore, loin s'en faut, aux publics prioritaires l'obtention d'un toit, faute de logements à louer abordable en nombre suffisant.

Dans ce contexte inquiétant, certaines problématiques deviennent davantage alarmantes encore. C'est le cas dans les territoires d'exclusion, les «quartiers sensibles», où l'on constate une dégradation générale des conditions de vie, d'habitat et une absence de perspective résidentielle, renforcée par une légitime sensation d'abandon par les pouvoirs publics.

C'est le cas également de l'évolution difficile des conditions de logement des personnes âgées. Ce phénomène, plus inattendu, n'en est pas moins préoccupant tant les indicateurs soulèvent désormais de nouvelles inquiétudes.

Alors que la situation sociale se durcit, le mal-logement touche plus sensiblement et plus durablement les plus fragiles de nos concitoyens pour lesquels les intentions ne peuvent suffire. C'est ce que la Fondation Abbé Pierre tente de montrer dans son rapport 2009, tout en ouvrant des perspectives possibles grâce à des propositions adaptées aux divers besoins identifiés.

« Le logement, disait l'abbé Pierre, est une question de justice ». Il est aussi, avant toute chose, une question humaine. Il est primordial que chacun, dans ses responsabilités, sache se hisser à la hauteur d'un tel enjeu.

Christophe Robert, directeur des études et de l'animation territoriale à la Fondation Abbé Pierre, présentera les grandes lignes de ce rapport.

Participation gratuite - Inscription obligatoire : remplir la fiche jointe.

Maison Départementale de l'Habitat

1 Bd de l'Écoute-S'il-Pleut - 91000 EVRY - Salle de conférence - Rez-de-chaussée



DÉBAT D'ACTUALITÉ

► **Jeudi 26 mars de 14h à 17h**

► Les dynamiques des Agenda 21 de l'Essonne : développement durable intégré et renouveau de la démocratie participative ?

► Une étude menée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne avec l'appui du réseau Tissitures, soutenue par la DIREN.

Avec :

- **Evelyne BOUZZINE**, directrice du Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
- **Carole POURCHEZ**, chef de l'unité des projets de développement durable, DIREN
- Le réseau Tissitures.

Le développement durable s'attache à construire des schémas de développement viables, conciliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux. A ces trois piliers, s'ajoute un enjeu transversal, indissociable de la définition de politiques et d'actions relatives au développement durable : celui de la gouvernance, entendue comme la participation des acteurs et des citoyens aux processus de décision.

L'adoption d'une démarche d'Agenda 21 – dans laquelle sont engagées à ce jour une dizaine de collectivités locales en Essonne – est un cadre privilégié pour la mise en place d'une politique de développement durable intégrée, en faveur d'un renouveau de la démocratie participative, et d'une plus grande implication des populations dans l'action publique. Comment et sous quelle forme les habitants et les acteurs sont-ils associés aux démarches d'Agenda 21 essonniennes ? A quel stade de la réflexion et de l'action interviennent-ils ? Comment les domaines économique, social et environnemental sont-ils articulés et pensés en interdépendance ? Chaque territoire, chaque projet est singulier. **Des actions en cours de réalisation, comme au niveau du Conseil Général ou de la Ville de Massy, aux projets en voie d'élaboration, comme à Marcoussis, les collectivités tâtonnent, cherchent, expérimentent...**

Cette rencontre-débat présentera les résultats de l'enquête menée sur le département de l'Essonne en 2008, auprès de techniciens et élus en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre d'Agenda 21, mais également auprès de citoyens. Elle sera l'occasion de tirer des enseignements des expériences vécues, de partager outils et analyses, de formuler des pistes de travail et quelques préconisations.

Participation gratuite - Inscription obligatoire : remplir la fiche jointe.

Maison Départementale de l'Habitat

1 Bd de l'Écoute-S'il-Pleut - 91000 EVRY - Salle de conférence - Rez-de-chaussée

DÉBAT D'ACTUALITÉ

► **Mardi 28 avril de 14h à 17h**

Le Val d'Europe : vers une ville privatisée et idéale ? Bannir les confrontations de la ville ordinaire.

► avec **Hacène BELMESSOUS**, journaliste et chercheur indépendant, collaborateur de la revue *Urbanisme*

Autour de son ouvrage : « *Le nouveau bonheur français ou le monde selon disney* »
Editions L'Atalante

Le Val d'Europe, ville d'un genre nouveau en France, n'est-il pas en train de faire émerger un nouveau levier de l'ordre urbain : le séparatisme social ?

A travers une enquête menée entre 2006 et 2007, issue d'entretiens et d'enquêtes monographiques, Hacène Belmessous raconte le type de société fabriquée par une ville « privatisée », qui échappe à la règle du droit commun en se plaçant en dehors de la sphère publique et en regroupant une population sociologiquement « typée » : les classes moyennes.

Il propose une analyse de cette expérience unique en France et pose la question suivante : quel type de société peut fabriquer un tel urbanisme ?

Le Val d'Europe est né de la rencontre entre deux projets, imaginés au départ de façon indépendante : la réalisation de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, et le projet de la Walt Disney Company d'implanter en Europe un grand parc à thème identique à ceux des États-Unis, mais conçu comme pôle d'attraction d'un vaste programme immobilier.

Le désir implicite des promoteurs du projet du Val d'Europe est de bannir les confrontations observées dans la ville « ordinaire » et de créer une « ville idéale » dans une « France fracturée ». Le contexte de cette expérience y est d'autant plus favorable qu'il est celui d'une société fragmentée, où l'universalisme est en recul, le modèle social s'effondre, et « l'inégalitarisme » triomphe.

Cette rencontre sera l'occasion de vérifier si les moyens mis en place par cette forme d'urbanisme « libéral » garantissent réellement l'harmonie sociale. Face à l'effondrement des valeurs universelles et l'affirmation de processus différentialistes, elle présentera ce qui semble être un exemple éclatant de cette tendance « miniversaliste » à vivre en vase clos avec ses pairs.



Participation gratuite - Inscription obligatoire : remplir la fiche jointe.

Maison Départementale de l'Habitat

1 Bd de l'Écoute-S'il-Pleut - 91000 EVRY - Salle de conférence - Rez-de-chaussée

► **Mardi 20 octobre de 14h à 17h**



La rénovation urbaine au miroir de l'expérience américaine

► avec **Thomas KIRSZBAUM**, sociologue, consultant R.E.P.S. (Recherches et Etudes sur les Politiques Socio-urbaines), membre associé de l'Institut des Sciences sociales du Politique (CNRS, Ecole normale supérieure de Cachan).

Autour de son ouvrage : « *Rénovation urbaine : les leçons américaines* » Presses universitaires de France, collection La ville en débat.

Les États-Unis sont volontiers regardés et dénoncés comme un symbole ultime de la ségrégation raciale et ethnique dans la ville. Cela est moins connu, ils sont aussi le pays à avoir conçu les politiques de déségrégation résidentielle les plus radicales. Pendant longtemps, les politiques américaines sont restées écartelées entre deux solutions apparemment contradictoires, la première encourageant les habitants des ghettos à déménager pour créer davantage de mixité dans les territoires dominés par les classes moyennes blanches, la seconde consistant à élever la condition des habitants actuels du ghetto pour former une classe moyenne en son sein. Avec la rénovation des quartiers d'habitat social, engagée dans le cadre du programme fédéral Hope VI, une troisième voie s'est dessinée dans la période récente qui emprunte aux deux premières ce qu'elles ont de plus prometteur et leur ajoute un nouveau principe : rendre les quartiers immédiatement attractifs pour des ménages extérieurs afin d'y renforcer la mixité sociale. En une dizaine d'années, cette rénovation urbaine a remodelé en profondeur ces lieux de relégation absolue qu'étaient les grands ensembles de logements sociaux américains.

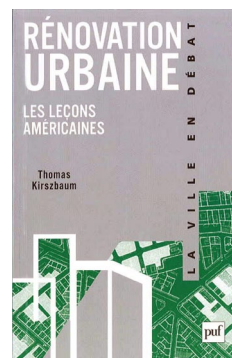
À l'heure où la France investit à marche forcée dans la rénovation urbaine et fait de la mixité sociale la pierre angulaire de l'intégration des minorités ethniques, Thomas Kirszbaum tire les leçons de l'expérience des États-Unis. Il révèle l'ambivalence constitutive de la rénovation urbaine. Elle peut aussi bien aider les habitants à engager des parcours positifs que les chasser brutalement de leur quartier. Elle peut obéir à la seule logique du marché ou se montrer équitable envers les habitants originels.

Cette rencontre-débat sera l'occasion de porter un regard nouveau sur la rénovation urbaine, sa mise en œuvre en France et son objectif de « mixité sociale ».

Participation gratuite - Inscription obligatoire : remplir la fiche jointe.

Maison Départementale de l'Habitat

1 Bd de l'Écoute-S'il-Pleut - 91000 EVRY - Salle de conférence - Rez-de-chaussée



DÉBAT D'ACTUALITÉ

► **Mardi 24 novembre de 14h à 17h**

Le programme national de rénovation urbaine : état des lieux à mi-parcours au regard de la situation locale

Fin 2008, dans son rapport annuel, le Comité d'évaluation et de suivi (CES) de l'ANRU indiquait que la programmation du PNRU était en cours d'achèvement. Près de 80% des quartiers potentiellement éligibles aux crédits de l'ANRU avaient alors fait l'objet d'une convention.

Le PNRU entre ainsi dans la phase de réalisation physique des opérations, ce qui signifie que, sur le terrain, les différentes opérations (démolitions, reconstructions, réhabilitations...) sont enclenchées.

Les niveaux d'avancement sont néanmoins très différents selon les sites. En Essonne, 23 quartiers, dont 10 quartiers prioritaires, sont aujourd'hui concernés. Et sur 22 de ces quartiers, les opérations physiques sont déjà engagées.

A mi-parcours du Programme National de Rénovation Urbaine devant courir jusqu'en 2013, ce débat d'actualité est l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement des projets essonniens.

Il sera orienté sur les réalisations concrètes du projet urbain. Il sera aussi l'occasion d'évoquer la question l' « après » et du devenir des quartiers concernés, alors que l'on parle déjà de la nécessité d'un « PNRU II ».

Ce débat d'actualité permettra d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Réalisera-t-on et dans quel calendrier ce qui était prévu dans les projets de rénovation urbaine ?
- Peut-on tenir la cohérence du projet tout au long de sa mise en œuvre ?
- Où en est-on des objectifs concernant la bonne conduite des projets (relogement, reproduction et diversification de l'offre, requalification des quartiers, GUP, etc.) ?
- Quels problèmes nouveaux se posent aux opérateurs ?
- Comment sortir du projet ANRU et en pérenniser les effets ?

OBJECTIFS

- **Faire un état des lieux des projets essonniens à mi-parcours du programme national**
- **Donner un aperçu de la réalisation des projets et des objectifs initiaux**
- **Aborder la question de la pérennisation des effets des projets et de l'avenir des quartiers**
- **Mettre en débat les questions que se posent les professionnels des volets «urbain» et «social»**

LES PROFESSIONNELS Y TROUVERONT

- **Des éléments concrets** sur les réalisations physiques (démolitions, reconstructions, réhabilitations...) et le relogement
- **Des pistes de réflexion** pour l'avenir
- **Des points de vue sur les enjeux** liés à la bonne conduite des projets.

PUBLICS CONCERNES

Professionnels et acteurs de la politique de la Ville et de la rénovation urbaine, services des villes, GIP, organismes d'HLM, agents des collectivités locales et de l'Etat, élus locaux, responsables associatifs, professionnels du secteur du logement, responsables de l'habitat et de l'urbanisme des collectivités et des structures intercommunales, responsables de l'action sociale, etc.

INTERVENANT

Didier VANONI,

sociologue et économiste, directeur de FORS-Recherche sociale, a réalisé de nombreuses recherches sur les représentations sociales et les modes de vie de personnes en difficulté, les politiques de l'habitat et les questions relatives au développement social et urbain des quartiers. Depuis 1999, il est expert auprès de la Fondation Abbé-Pierre pour la préparation de son rapport annuel sur l'état du mal-logement. Il est co-auteur avec Christophe Robert de *Logement et cohésion sociale*, Editions La Découverte, 2007.

Quelques références :

« Aménager le parcours résidentiel des familles », Informations sociales, n°130 mars 2006

« Le volet logement du plan de cohésion sociale : des intentions aux réalisations, Regards sur l'actualité n°311 mai 2005, La documentation Française (avec Christophe Robert)

« La rénovation urbaine en question : prendre en charge la question sociale », Informations sociales n°123, mai 2005

DURÉE

½ journée, de 14h à 17h

LIEU

Centre de Ressources Politique
de la Ville en Essonne
Maison Départementale
de l'Habitat - 3^e étage
1 Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY

.....
PARTICIPATION GRATUITE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
- remplir la fiche jointe.

DÉBAT D'ACTUALITÉ

► 3^{ème} trimestre 2009

De nouveaux cadres de participation pour les habitants ? Démocratie locale, développement durable et rénovation urbaine.



En 2008, le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne a relancé sa réflexion sur la démocratie participative en investissant trois champs :

- les espaces de démocratie de proximité ;
- les Agenda 21 comme outil de mise en œuvre du développement durable ;
- les Projets de rénovation urbaine.

Ces trois espaces ont été interrogés à travers le renouvellement qu'ils étaient, en principe, capables de produire en matière de participation et de concertation :

- Les premiers, et plus précisément les conseils de quartier et les conseils consultatifs municipaux (conseils de jeunes, conseils des anciens, etc.) mis en place par les communes, en ce qu'ils permettent ou non la participation effective des citoyens à la vie de leur cité.

- Les seconds, en ce qu'ils renouvellent la question de la participation sur les territoires.

Dans l'élaboration d'un Agenda 21, les collectivités locales sont tenues d'organiser la concertation avec les divers acteurs du territoire (habitants, associations, entreprises et acteurs économiques, etc.). En cela, nous supposons que les Agenda 21 et l'application des principes du développement durable offrent un cadre nouveau pour la mise en œuvre de la démocratie participative.

- Les derniers, enfin, en ce que l'Agence nationale de rénovation urbaine posait a priori comme condition, pour le soutien de tout projet de rénovation urbaine, l'implication des habitants concernés.

Celle-ci doit se faire notamment à travers des actions de concertation, au niveau de l'agglomération, du département, de la région. Il s'agit donc d'observer de quelle manière ces principes sont mis en œuvre. Comment, et quand, la concertation est-elle réellement mise en application et prend corps dans les projets de rénovation urbaine ?

Ce débat est en cours de construction, mais le Centre de Ressources vous propose d'ores et déjà de prendre date pour un rendez-vous au 3^{ème} trimestre sur ce thème.

RESSOURCES EN LIGNE : www.crpve91.fr

► « *Habitat, logement, cadre de vie* »

Une sélection de textes issus des rencontres-débats et des journées d'information et de réflexion, consultables sur le site Internet - disponibles au format PDF :

Ville

- « Mixité sociale, une imposture ? Retour sur un mythe français » de **Hacène BELMESSOUS**, journaliste, chercheur indépendant. Texte issu de la rencontre du 16 novembre 2006.
- « Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues ? » de **Jacques DONZELOT**, maître de conférence à l'Université de Paris XII-Nanterre. Texte issu de la rencontre-débat du 13 octobre 2006.
- « La gauche et les cités : enquête sur un rendez-vous manqué » d'**Olivier MASCLET**, maître de conférence en sociologie à l'Université de Metz et chercheur. Texte issu de la rencontre-débat du 30 juin 2004.
- « L'exclusion urbaine : refaire la ville sur place ou remettre les gens en mouvement » de **Jacques DONZELOT**, maître de conférence à l'Université Paris-XII-Nanterre. Texte issu de la rencontre-débat du 9 octobre 2003.
- «Rénovation urbaine - Renouvellement urbain : quelles perspectives pour les villes à l'aube du XXI^e siècle ?». Actes de la journée d'information et de réflexion du 26 juin 2003.
- «La gestion urbaine de proximité». Actes de la journée d'information et de réflexion du 24 avril 2003.

Participation des habitants

- « Pour une culture de la participation » de **Pierre MAHEY**, urbaniste-architecte, directeur de l'association les Arpenteurs et membre du conseil d'administration de l'ADELS. Texte issu de la rencontre-débat du 12 décembre 2006.
- « Quartier en mouvement : pédagogie pour une implication » avec l'association **Permis de Vivre la Ville**. Texte issu de la rencontre-débat du 28 avril 2004.

Habitat / Logement

- « Le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur l'Etat du mal logement en France » de **Christophe ROBERT**, sociologue, responsable des études et l'animation territoriale à la Fondation Abbé Pierre. Textes issus des rencontres-débats du 6 avril 2005, 25 avril 2006, 29 mars 2007 et 11 mars 2008.
- « La crise du logement : des chiffres pour comprendre, des pistes pour agir » de **Patrick GREPINET**, chef de service à la mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos). Texte issu de la rencontre-débat du 22 mai 2007.

INFORMATIONS PRATIQUES

► Formations

- Les stages se déroulent de 9h à 17h au :
Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
 Maison Départementale de l'Habitat (3e étage)
 Boulevard de l'Écoute-S'Il-Pleut - 91000 Évry
- Le déjeuner reste à la charge du stagiaire.
- Les stages doivent être suivis dans leur intégralité. Tout désistement à une formation doit impérativement être signalé au Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, par téléphone, mail ou fax.
- **Modalités d'inscription** : l'inscription préalable est obligatoire (remplir la fiche jointe)
- **Modalités de règlement** :
 - chèque (à libeller à l'ordre de Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne)
 - virement (RIB : Banque 42559 - Guichet 00024 - Compte 41020003084 - Clé 11 CREDIT COOPERATIF COURCOURONNES)
- Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail ou fax.

► Rencontre/Qualification et Débats d'actualité

- L'inscription préalable est obligatoire :
 - Remplir la fiche d'inscription jointe
- Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail ou fax

MONTANTS DES PARTICIPATIONS			
	Formations 1 journée	Formations 2 journées	Rencontres/Qualifications Débats d'actualité
Adhérents	120€	200€	gratuit
Non-adhérents	160€	320€	gratuit
Associations de quartier adhérentes	60€	100€	gratuit

..... Renseignements au 01 64 97 06 05

Inscription en ligne : www.crpve91.fr - Rubrique «Echanges»



POUR VOUS INFORMER
<http://www.crpve91.fr>

POUR NOUS CONTACTER

Information - Inscription

Tél. : 01 64 97 06 05

Fax : 01 64 97 00 33

formation@crpve91.fr

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Tél. : 01 64 97 00 32 ou 01 64 98 33 76

POUR NOUS ÉCRIRE

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Maison Départementale de l'Habitat
Boulevard de l'Ecoute-S'il-Pleut - 91000 Evry

Association soutenue par :
(par ordre alphabétique)

